

AVIS DE CONSTRUCTION

Publication de projets de construction avec possibilité de compensation des charges (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire)

Veillez faire paraître l'avis de construction ci-après, dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura
du 6 mars 2019 n° 9

COMMUNE	Val Terbi Localité Vicques																				
MAITRE D'OUVRAGE	MT Constructions Sàrl, Rue du 23 Juin n°23, 2822 Courroux																				
AUTEUR DU PROJET	Idem MO																				
OUVRAGE	Déconstruction d'un garage et d'une cabane de jardin, construction d'un immeuble résidentiel de 5 appartements avec terrasses et balcons, construction d'un couvert à voitures 5 places, aménagement de 2 places de stationnement plein air, réalisation d'un mur de soutènement en limite de parcelle pour l'accès à l'immeuble et au couvert à voitures.																				
LOCALISATION	n° parcelle(s) 300 B surface(s) 863 m ²																				
rue, lieu-dit	Chemin du Bez																				
zone d'affectation (selon le plan de zones)	Centre CA																				
dimensions	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>longueur</th><th>largeur</th><th>hauteur</th><th>hauteur totale</th></tr></thead><tbody><tr><td>- principales</td><td>18.25 m</td><td>10.44 m</td><td>3.86 m</td><td>7.64 m</td></tr><tr><td>- lucarnes-terrasses</td><td>8.60 m</td><td>1.50 m</td><td>7.82 m</td><td>4.28 m</td></tr><tr><td>- couvert à voitures</td><td>13.97 m</td><td>5.25 m</td><td>1.14 m</td><td>1.14 m</td></tr></tbody></table>		longueur	largeur	hauteur	hauteur totale	- principales	18.25 m	10.44 m	3.86 m	7.64 m	- lucarnes-terrasses	8.60 m	1.50 m	7.82 m	4.28 m	- couvert à voitures	13.97 m	5.25 m	1.14 m	1.14 m
	longueur	largeur	hauteur	hauteur totale																	
- principales	18.25 m	10.44 m	3.86 m	7.64 m																	
- lucarnes-terrasses	8.60 m	1.50 m	7.82 m	4.28 m																	
- couvert à voitures	13.97 m	5.25 m	1.14 m	1.14 m																	
GENRE DE CONSTRUCTION																					
matériaux	Béton, brique en terre cuite, isolation périphérique, ossature bois isolée (niveau 3)																				
façades	Crépissage, teinte : blanc, lames bois naturel																				
Toiture principale	Tuiles plates en terre cuite, teinte : anthracite, pente 35°, lucarnes : 45°																				
Toiture couvert à voitures	Toit plat en béton étanche																				
DEROGATION(S) REQUISE(S)																					
Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal de Vicques, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).																				

Notion de la compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Le 4 mars 2019

Au nom de l'autorité communale :

